

Réunion du 24 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaients  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procurations(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Roland BRENDEL ayant donné pouvoir à Docteur Gérard SIMLER
- Excusé(s) : Madame Alice MOREL
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

**N° CG/2013/5 - Transports - 11**  
**Schéma départemental des aires de covoiturage - Compétitivité et croissance de l'Aéroport international de Strasbourg / Soutien au dispositif de baisse de la taxe d'aéroport sur la période 2013 à 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

5.1 S'agissant du schéma départemental des aires de covoiturage (mode d'action 1171)

- prend acte du diagnostic des aires de covoiturage dans le Bas-Rhin et adopte le schéma départemental des aires de covoiturage du Bas-Rhin, annexé au rapport
- approuve les orientations proposées par ce schéma, déclinées selon les cinq axes suivants :
  - . axe 1 : conforter le fonctionnement des aires existantes
  - . axe 2 : compléter le maillage par des labellisations de parkings existants
  - . axe 3 : inciter l'intégration du covoiturage dans les chantiers routiers ou dans les aménagements de zones d'activités en cours
  - . axe 4 : développer le covoiturage de rabattement vers les lieux d'intermodalité
  - . axe 5 : favoriser le covoiturage domicile-travail dans les entreprises

- décide la mise en œuvre des actions proposées par ce schéma, dont notamment l'extension des trois aires actuellement saturées (Barr-Andlau, Sarre-Union et Seltz) et le maillage complémentaire basé sur la réservation de places de covoiturage sur des parkings existants

- précise que le schéma départemental des aires de covoiturage prend effet dès cette délibération rendue exécutoire.

## 5.2 S'agissant de la compétitivité et de la croissance de l'Aéroport international de Strasbourg (mode d'action 1111)

- décide de soutenir le programme de développement des lignes aériennes de l'Aéroport international de Strasbourg par la mise en place et le renforcement d'un dispositif de baisse de la taxe d'aéroport sur la période comprise entre avril 2013 et mars 2016 ;

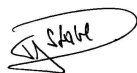
ce soutien interviendra en adossement et en complément des lignes européennes sous obligations de service public (OSP), qui sont maintenues, dans le strict cadrage de l'enveloppe budgétaire de 3 440 000 € inscrite au Contrat triennal "Strasbourg Capitale Européenne" 2012-2014

- donne délégation à la commission permanente et en conséquence, complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée :

. pour approuver le nouveau dispositif de financement des lignes européennes sous OSP pour la période août 2013 - mars 2015

. pour préciser l'affectation de l'enveloppe dédiée d'un montant de 3 440 000 € sur la période 2013 à 2015 et inscrite au Contrat triennal "Strasbourg Capitale Européenne", entre le financement du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport et le financement des lignes européennes sous OSP.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130624-77649-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 08/07/13